

## Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité « Tarif Bleu »

Applicable au 1<sup>er</sup> février 2024

### OFFRE POUR LES CLIENTS NON RESIDENTIELS

Cette offre, applicable aux clients non résidentiels pour leurs sites de consommation alimentés en basse tension sous une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, porte sur la fourniture d'électricité, l'accès et l'utilisation du Réseau Public de Distribution.

*Les grandes entreprises, au sens du décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008, ne peuvent plus souscrire de tarifs réglementés de vente à compter du 1<sup>er</sup> août 2018 ainsi que les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

[Les grilles tarifaires de l'offre Tarif Bleu non résidentiel](#)

Option Base (HT)		
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ ht/mois)	Prix du kWh (cts € ht/kWh)
3	10.45	18.37
6	13.02	18.37
9	15.48	18.37
12	17.91	18.37
15	20.33	18.37
18	22.54	18.37
24	27.75	18.37
30	32.87	18.37
36	37.79	18.37

Option Heures Creuses (HT)			
Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€ ht/mois)	Prix du kWh (cts € ht/kWh)	
		Heures Pleines	Heures Creuses
6	13.18	19.11	15.48
9	15.77	19.11	15.48
12	18.40	19.11	15.48
15	20.85	19.11	15.48
18	23.40	19.11	15.48
24	29.07	19.11	15.48
30	34.15	19.11	15.48
36	39.21	19.11	15.48

### [La composition du prix de l'offre :](#)

Les prix réglementés définis dans la grille tarifaire ci-dessus sont fixés par les Pouvoirs Public. Ils varient selon l'offre tarifaire choisie et comprennent :

- un abonnement mensuel, dont le montant est fonction de la puissance souscrite,
- un prix de l'énergie (kWh) pour chaque période tarifaire.

Auquel s'ajoutent les différentes taxes et contributions suivantes :

- les Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE), d'un montant de 0.003273€/kWh pour la taxe départementale et de 0.00312 €/kWh pour la taxe communale,
- la contribution aux charges de Service Public de l'électricité (CSPE), d'un montant de 0.021 €/kWh,
- la contribution tarifaire d'acheminement (CTA),
- la TVA au taux de 5.5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, et les autres taxes et contributions (CSPE et TCFE).

Ces tarifs ainsi que les conditions générales de vente sont consultables sur le site [www.labresse.fr](http://www.labresse.fr) rubrique *électricité*.